Logistique DT.

C7

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Nov 2018
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Mme DOTTI
~~Monsieur Roberto GALLUCCIO~~
~~Administrateur délégué~~
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5672

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité d'enseignement INITIATION AU FRET URBAIN
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 715914U11C1
Domaine : 701 Economie-SE:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Etienne Gilliard

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

U-567

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :
Initiation au fret urbain

CODE DE L'U.E. (2): 71 59 14 U 11 C 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 701

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué
Date et signature (1) : 9 octobre 2018.....

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n° **2** (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	● (4) du niveau inférieur	**O** (4) du niveau supérieur
de	● (4) transition	**O** (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant repris en annexe n° **4** (1 page) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° **5** (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° **6** (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Initiation au fret urbain	CT	B	48	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

repris en annexe n° **7** (1 page) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

COPIE CONFORME
Le Directeur général adjoint,
Etienne GILLIARD

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date : 21/11/19 Signature :

Gérard Lemaire
Inspecteur général

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Annexe 1

1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- de contribuer à la mise en œuvre d'activités de transport de marchandises en milieu urbain ;
- d'assurer l'acheminement dans les meilleures conditions des marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville ;
- de prendre en compte les caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement des entreprises ou des institutions en milieu urbain et le coût de ces activités;
- dans une perspective de développement durable, de contribuer efficacement aux besoins économiques, environnementaux et sociaux, des entreprises ou institutions en minimisant les impacts défavorables.

Annexe 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français et en mathématiques,

- de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- d'analyser et de comprendre un message :
- d'en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
- de dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat d'Etudes de Base (CEB).

Annexe 3

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

En tenant compte des règles de sécurité et de bien-être au travail ;
Dans le respect des règles de confidentialité ;
Pour un projet de transport de marchandises en milieu urbain décrit ou convenu :

- de citer les procédures appropriées à la sécurité ;
- de prendre en compte l'impact sur l'environnement ;
- de décrire l'organisation de l'acheminement dans les meilleures conditions des marchandises ;
- d'identifier différentes contraintes du projet.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de précision et fiabilité de l'organisation proposée,
- de l'impact sur l'environnement en fonction de ses choix.

Annexe 4

4. PROGRAMME

En tenant compte des règles de sécurité et du bien-être au travail exigées par l'activité, dans le respect des règles de confidentialité,
l'étudiant(e) sera capable :

- de suivre les procédures de transport des marchandises appropriées à la sécurité ;
- d'établir, suivre et modifier un itinéraire ;
- de préparer organiser et contrôler le transport et la livraison ;
  - des marchandises Inertes ;
  - de produits Alimentaires ;
  - de produits exigeants des traitements plus spécifiques;
- d'identifier et traiter les contraintes (réglementaire, d'équipement, humaine, financière et environnementale) du client ;
- de vérifier la qualité de l'opération de transport;
- de communiquer oralement avec les interlocuteurs externes, le dispatching et la hiérarchie ;
- de respecter les règles de confidentialité ;
- d'adopter une approche respectueuse de l'environnement ;

- **Initiation au fret urbain**

Annexe 5

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

Annexe 6

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **9 octobre 2018**
Date d'approbation :

«INITIATION AU FRET URBAIN»

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
7159141U1K1	205	«Initiation au fret urbain»			NEANT